

DÉLIBÉRATION N°DL20240039 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 24 présents, 15 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA (à partir de 19h); M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 19h53); Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h16); M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 18h54); M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 0h00) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 19h38); M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h42); Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (jusqu'à 23h27)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h)
M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 19h53)
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (à partir de 23h16)
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 18h54)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER (à partir de 0h00)
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN
Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h38)
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE
M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU (jusqu'à 18h42)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (à partir de 23h27)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE POUR LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024 - DEMANDE DE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

webdelib

ID : 042-214202079-20240318-DL20240039-DE

**DÉROGATION AUPRÈS DE LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION
NATIONALE (DSDEN)**

Mme Juliette BOULLIAT expose ce qui suit :

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques offre aux collectivités, à titre dérogatoire, la possibilité d'un retour à un rythme de 4 jours d'école par semaine.

Suite à une consultation de la communauté éducative et des parents d'élèves, la commune de Saint-Chamond avait acté au conseil municipal de janvier 2018, puis à celui de mai 2021, le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques à compter de la rentrée de septembre 2018.

A la demande de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), la municipalité doit à nouveau se positionner sur cette question. Ainsi, après une nouvelle consultation des conseils d'école, ces derniers se sont prononcés à la majorité pour le maintien d'une organisation scolaire sur 4 jours. Les horaires en vigueur donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif, la commune, pour la rentrée scolaire 2024, souhaite donc reconduire l'organisation scolaire actée en septembre 2018.

La semaine scolaire à 4 jours serait donc maintenue dans la totalité des écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune pour la rentrée de septembre 2024. Les horaires scolaires resteraient les suivants : 8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Ainsi, il est nécessaire de renouveler la demande de dérogation auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

En complément de ces horaires scolaires, la commune maintiendra les temps périscolaires afin de proposer aux familles un accueil le matin et le soir avant et après l'école (sur inscription).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la reconduction de l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours sur l'ensemble des écoles publiques du premier degré de la commune à la rentrée de septembre 2024, conformément à l'avis exprimé majoritairement en conseils d'école ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'accord du Directeur Académique pour la mise en œuvre de cette organisation.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 19/03/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 25 mars 2024